
RÉSUMÉ

1. Maurice est un petit pays insulaire avec une population de près de 1,3 million d'habitants. Après environ deux décennies de réformes de libéralisation, Maurice n'applique presque plus aucun droit de douane. Son ouverture au commerce a été l'une des raisons de son succès économique, lequel repose également sur une longue tradition de démocratie parlementaire, une bonne gouvernance et des institutions solides. Le pays dépend fortement des importations pour ses intrants industriels et pour une grande partie de son approvisionnement alimentaire, tout en maintenant ses marchés de services dans l'ensemble ouverts à la concurrence étrangère. La part du commerce des marchandises et des services dans le PIB a diminué, tombant de 105% en 2014 à 90% en 2019 et à 76% en 2020. La diminution de 2020 était principalement due à la pandémie de COVID-19, tandis que la baisse enregistrée entre 2014 et 2019 s'explique, entre autres, par la persistance de la tendance à la baisse des exportations de marchandises et une stagnation du commerce des services, alors que Maurice enregistrait une croissance intérieure stable. L'UE reste le principal partenaire commercial de Maurice. L'Afrique du Sud et le Royaume-Uni sont les autres principales destinations des exportations de marchandises, et le pays importe une grande partie de ses produits manufacturés, y compris les produits pétroliers, de Chine, des Émirats arabes unis et de l'Inde.

2. Pendant la période considérée, les principaux moteurs de la croissance ont été le secteur des services, en particulier le tourisme, les services financiers, les services des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la construction. La transformation de l'économie mauricienne, qui s'est détournée de ses principales industries manufacturières, à savoir le sucre et les textiles et vêtements, au profit des services, s'est poursuivie, et le pays est devenu une porte d'entrée pour les investissements en Afrique. Les réformes ont permis de poursuivre la libéralisation de son régime commercial pour les marchandises, avec une protection tarifaire généralement faible, et de mettre davantage l'accent sur le commerce des services. Cependant, la pandémie de COVID-19 a renforcé la tendance consistant à accroître l'intervention de l'État dans l'économie, principalement dans les secteurs considérés comme essentiels pour l'intérêt national.

3. Grâce à une croissance économique soutenue (environ 3,6% par an en moyenne sur la période 2014-2019), le revenu par habitant de Maurice a atteint environ 11 000 USD en 2019 et le taux de chômage est tombé à 6,7%. Cependant, les mesures liées à la pandémie, notamment le confinement national et la fermeture des entreprises et des frontières, ont entraîné une chute de 15% du PIB et une baisse du revenu par habitant, qui est tombé à 8 700 USD en 2020. L'économie devrait se redresser sous réserve, entre autres, de bons résultats de l'industrie touristique avec la reprise des voyages à l'étranger.

4. En effet, le tourisme reste l'industrie phare de Maurice (8% du PIB en 2019) et, jusqu'à la pandémie, c'était l'une des activités économiques à la croissance la plus rapide. L'expansion du tourisme était favorisée par la beauté naturelle de l'île; le niveau élevé et croissant de l'investissement étranger direct, y compris dans le cadre de programmes immobiliers destinés aux étrangers; et la priorité accordée au secteur par les pouvoirs publics depuis les années 1990, sur la base d'engagements complets dans le cadre de l'AGCS. Les arrivées de touristes et les recettes du tourisme ont ensuite chuté en 2020, la contraction du sous-secteur des services d'hébergement et de restauration étant estimée à 66% en 2020.

5. Le régime d'ouverture des capitaux et l'importance croissante de Maurice en tant que centre d'investissement international, soutenus par des conventions de double imposition, ont contribué au développement de ses services financiers, qui représentent environ 13% du PIB. En décembre 2019, la valeur totale des investissements directs à l'étranger réalisés par le biais du secteur dit des entreprises mondiales s'élevait à 39 milliards d'USD, soit près de trois fois le PIB du pays. En 2018, suite aux préoccupations exprimées par des partenaires commerciaux, le mode d'octroi des crédits d'impôt aux entreprises mondiales qui résident à Maurice mais mènent leurs activités principalement en dehors de Maurice a été modifié.

6. Pendant la période 2014-2019, le secteur manufacturier a enregistré une faible croissance, de 0,8% en moyenne, en raison d'une baisse de l'investissement dans les entreprises à vocation exportatrice, ainsi que de difficultés en matière de productivité et de compétitivité, en particulier dans les industries du sucre et des textiles. Le secteur a ensuite été frappé de plein fouet par les mesures liées à la pandémie et il s'est contracté de 20% en 2020. La nouvelle politique industrielle de Maurice a l'objectif ambitieux de reconstruire, de diversifier et de développer ce secteur pour qu'il représente 30% du PIB (contre 12% en 2020), notamment au moyen de prescriptions renforcées relatives à la teneur en éléments locaux dans le domaine des marchés publics.

7. L'agriculture contribue au PIB à hauteur d'environ 3,9%. La production de canne à sucre joue toujours un rôle important, quoiqu'en recul, dans l'économie. Maurice a un secteur agricole dualiste, avec une industrie sucrière orientée vers l'exportation et un sous-secteur des cultures vivrières et de l'élevage orienté vers l'autosuffisance. Certains fruits et légumes tropicaux bénéficient de subventions à l'exportation dans le cadre du Programme de ristourne sur fret. Le pays importe la plupart de ses principaux produits de base, à savoir le blé et le riz, par l'intermédiaire de la Société de commerce d'État. Divers programmes de subventions aux intrants sont en place, et un soutien des prix est prévu pour le sucre, ainsi que pour les cultures sensibles réglementées par l'Office de commercialisation des produits agricoles. Le droit d'importation du sucre a été progressivement relevé de zéro à 100%, ce qui reste dans les limites de la consolidation tarifaire de 122% de Maurice. Par conséquent, Maurice importe désormais du sucre en franchise de droits en provenance d'autres pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), y compris l'Égypte.

8. Le secteur de la pêche reste relativement peu important (environ 1,2% du PIB), mais il offre beaucoup d'emplois dans la transformation du poisson, qui dépend beaucoup des prises importées de l'extérieur de la vaste Zone économique exclusive mauricienne, pour sa transformation et son exportation ultérieures. Les mesures de soutien au secteur de la pêche comprennent des exonérations des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur certains intrants et équipements, ainsi qu'une aide financière aux pêcheurs et coopératives enregistrés. Maurice suit de près les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche.

9. Maurice participe activement aux travaux de l'OMC, la présentation de notifications en temps voulu rendant son régime commercial plus transparent. Elle a également continué à mettre en œuvre une diplomatie commerciale active, y compris par le biais de l'accord tripartite Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)-COMESA-SADC conclu en 2015, et de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine en 2019; elle a en outre entamé des négociations en vue d'un accord global de partenariat économique avec l'Union européenne en 2019. De plus, en 2021, Maurice a conclu deux accords de libre-échange, avec la Chine et l'Inde, qui contiennent de nouveaux engagements concernant le commerce des services. Au total, Maurice participe à huit accords commerciaux régionaux, qui ont tous été notifiés à l'OMC.

10. La facilitation des échanges fait partie intégrante des réformes mises en œuvre par Maurice car elle permet l'accès aux intrants essentiels pour les secteurs porteurs de l'économie tels que le tourisme, l'industrie manufacturière, les transports et les services aux entreprises. Maurice a donc ratifié rapidement l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en 2015, qu'elle applique déjà pleinement dans tous les domaines sauf quatre, et elle a notifié ses besoins d'assistance technique en vue d'une pleine mise en conformité. Le portail Mauritius Trade Easy donne des informations sur les procédures d'importation et d'exportation et les impositions applicables, notamment les droits de douane et les taxes locales, la réglementation et les documents d'expédition requis par ligne tarifaire et par pays partenaire. La nouvelle plate-forme mise en place par le gouvernement, le Mécanisme de signalement des obstacles au commerce, permet aux opérateurs de signaler des obstacles à l'exportation ou à l'importation.

11. Maurice a poursuivi sa libéralisation tarifaire lancée il y a une vingtaine d'années, de sorte que la moyenne simple des droits NPF appliqués est tombée de 6,6% en 2007 à 2,3% en 2014, puis à 1,3% en 2021. La protection tarifaire des produits agricoles est passée de 1,8% à 3,2% au cours de la période considérée, tandis que celle du secteur manufacturier est tombée à moins de 1%, les lignes en franchise de droits représentant 93,5% de l'ensemble des lignes tarifaires. Les taux non nuls auxquels sont soumises les 6,5% de lignes tarifaires restantes sont assez élevés et concernent, entre autres, le sucre, le thé et les épices, et les boissons alcoolisées.

12. Pendant la période considérée, Maurice a relevé les droits de douane sur le sucre. À l'inverse, tous les droits non *ad valorem* (spécifiques), dont les taux pouvaient atteindre, dans le cas des costumes, jusqu'à 488% (équivalent *ad valorem*), ont été ramenés à zéro. Les taux de droits ont également été réduits sur les ouvrages en verre et les machines et équipements électriques. Par ailleurs, Maurice a aussi accordé des contingents tarifaires préférentiels (sur 101 lignes tarifaires, principalement des articles manufacturés, des épices et du sucre brut) à l'Inde dans le cadre de leur accord commercial bilatéral de 2021. Dans l'ensemble, les réformes ont contribué à creuser les écarts entre les taux de droits appliqués généralement faibles de Maurice et ses engagements en matière de consolidation contractés dans le cadre de l'OMC, assortis de taux élevés et de portée limitée.

13. Maurice perçoit une TVA de 15% sur tous les biens et services, et des droits d'accise sur 557 lignes tarifaires. La taxe prévue dans le Programme Maurice Île Durable (MID) est prélevée sur les combustibles fossiles dans le cadre de la stratégie adoptée par le pays pour réduire la demande de ces produits et, entre autres, faire passer la part de l'électricité produite à partir de sources renouvelables de 24% en 2020 à 35% d'ici à 2025 et à 60% d'ici à 2030. Les régimes de TVA et de droits d'accise pourraient utilement être réexaminés à la lumière des nombreuses exonérations ou concessions accordées à certains fabricants, agriculteurs, pêcheurs et autres personnes ou organismes. Les droits d'accise et la taxe prévue dans le programme MID ont été abaissés pour les combustibles fossiles, afin de lutter contre les hausses de prix.

14. Les procédures de licences d'importation non automatiques ont été supprimées pour de nombreux produits. Cependant, pour certains produits agricoles sensibles, le système de permis d'importation est toujours utilisé à des fins d'autosuffisance. Par ailleurs, Maurice est en train de réviser sa Loi de 2010 sur le commerce (mesures antidumping et compensatoires), en vertu de laquelle aucune mesure n'a été appliquée jusqu'à présent. Maurice a présenté plusieurs notifications OTC et SPS à l'OMC au cours de la période considérée, sans que les Membres n'aient soulevé de préoccupations commerciales spécifiques. Une interdiction d'importer certains types de sacs en plastique et d'autres produits a été introduite en 2021 dans le but de faire de Maurice un pays sans plastique.

15. La Société de commerce d'État de Maurice (STC) a mis davantage l'accent sur l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption, compte tenu de son rôle important en tant que fournisseur des produits de base essentiels du pays. La STC est le seul importateur autorisé de produits pétroliers; elle jouit également de privilèges exclusifs pour l'importation de farine de blé et de riz destinés à la consommation subventionnée. L'Office de commercialisation des produits agricoles, qui a également été notifié en tant qu'entreprise commerciale d'État, contrôle les importations d'oignons, de pommes de terre et d'ail pour des raisons d'autosuffisance. Un système généralisé de contrôle des prix vise à garantir l'approvisionnement en produits de base essentiels à des prix raisonnables.

16. La situation de Maurice au milieu de l'océan Indien lui permet de développer la redistribution des marchandises en provenance du Moyen-Orient et de l'Asie vers les autres marchés africains, ainsi que la réexportation des produits africains vers les marchés d'Asie. Pendant la période considérée, le gouvernement a donc continué à simplifier les procédures d'enregistrement et les contrôles des exportations. Le régime de port franc continue d'offrir des incitations aux entreprises travaillant à la transformation légère des marchandises importées avant leur réexportation, principalement vers d'autres pays africains via Maurice.

17. Plusieurs programmes de soutien à l'exportation sont toujours en place. Depuis 2017, les entreprises qui exportent des marchandises sont taxées à 3% et non plus au taux général de l'impôt sur les sociétés de 15%. Le Programme de promotion du commerce et de commercialisation prévoit des subventions à l'exportation de fret aérien pour tous les produits, à l'exception des machines, des animaux vivants et des produits chimiques, vers la plupart des marchés du monde, tandis que le Programme de ristourne sur fret prévoit des subventions à l'exportation de fret maritime pour les produits agricoles. Un nouveau Programme d'assurance-crédit à l'exportation a été lancé en 2015. Le Programme de soutien du taux de change multidevises, mis en place en septembre 2017 pour apporter une aide temporaire aux exportateurs, a été supprimé en mars 2018.

18. Dans sa Stratégie pour l'Afrique, le gouvernement encourage également les entrepreneurs mauriciens à investir dans d'autres pays africains; il participe en tant que partenaire au capital investi par des investisseurs mauriciens et a signé des accords avec plusieurs pays africains sur la création et la gestion de zones économiques spéciales. Les flux sortants d'investissements étrangers transitant par Maurice vers d'autres pays africains ont ainsi fortement augmenté.

19. Maurice dispose de plusieurs programmes d'incitation à l'investissement. Ces programmes ont été renforcés en raison de la crise liée à la COVID-19 et ils comprennent des réductions de l'impôt sur les sociétés, des exonérations de l'impôt sur les dividendes versés aux actionnaires, des prêts commerciaux subventionnés et des investissements directs dans un large éventail d'entreprises mauriciennes par l'intermédiaire, notamment, de l'organe d'investissement de l'État, la Société publique d'investissement. En mai 2020, la Banque de Maurice a créé la Mauritius Investment Corporation (MIC), qui dispose d'un budget de 2 milliards d'USD et est dotée d'une gamme d'instruments de capitaux propres/quasi-capitaux propres pour investir dans de grandes entreprises

en difficulté, mais aussi dans des coentreprises actives dans le secteur de la pêche. Les objectifs de la MIC consistent à favoriser le développement économique, développer l'autosuffisance pour les principaux produits de première nécessité et mettre en valeur Maurice en tant qu'économie fondée sur l'innovation. Reconnaissant que les entreprises publiques peuvent se révéler coûteuses et inefficaces à long terme, le gouvernement a lancé en parallèle un programme de désinvestissement concernant quelques-uns de ses actifs.

20. La procédure d'appel d'offres international ouvert est la principale méthode de passation des marchés publics, une part importante des marchés publics mauriciens étant attribuée à des fournisseurs étrangers. Toutefois, plusieurs nouvelles dispositions strictes relatives à l'achat "local" ont été annoncées en 2020 en réponse à la crise économique causée par la pandémie de COVID-19. Maurice n'est pas partie à l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics et n'a pas non plus le statut d'observateur dans le cadre de cet accord.

21. Une nouvelle Loi sur la propriété industrielle, promulguée en août 2019, rassemble les dispositions existantes sur la protection des brevets, des dessins et modèles industriels et des marques de fabrique ou de commerce; elle prévoit la protection de nouveaux droits tels que ceux relatifs aux modèles d'utilité, aux schémas de configuration de circuits intégrés, aux variétés végétales et aux indications géographiques. La Loi institue le Conseil de la propriété intellectuelle, qui se compose de représentants des administrations publiques et du secteur privé œuvrant à la création, au respect et à la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI). Conformément au régime d'épuisement des DPI adopté par Maurice, les titulaires de marques enregistrées peuvent ne pas consentir à l'importation parallèle de produits enregistrés, y compris les produits pharmaceutiques. Maurice a ratifié en 2008 le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, qui facilite l'accès aux médicaments dans les pays dont la capacité de production dans le secteur pharmaceutique est limitée.

22. La petite taille de l'économie et le degré relativement élevé d'intervention de l'État dans les activités économiques expliquent en partie pourquoi, pendant la période considérée, la Commission de la concurrence de Maurice a étudié activement l'efficacité de la concurrence et les éventuelles pratiques commerciales restrictives sur plusieurs marchés, notamment le marché de la distribution de produits alimentaires et de détail, le marché des produits pétroliers, le marché des produits pharmaceutiques, et dans le secteur des services financiers.